



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



☰ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

☎ 04 91 34 89 28 📱 06 80 13 44 28 🌐 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Avancement d'échelon 2011-2012

CAPA du 13 Décembre 2011 - Déclaration des élus du *SIAES*

Dans un contexte de crise économique, cette année peut-être plus encore que les précédentes, les résultats de la CAPA d'avancement d'échelon sont attendus avec impatience par de nombreux professeurs.

L'avancement d'échelon, prévu dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'a malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; il constitue seulement une légère atténuation de la régression du pouvoir d'achat qu'ils subissent.

Le gel du point d'indice et l'absence d'une revalorisation globale des traitements, que seule une augmentation du point d'indice permettrait, place un nombre croissant de personnels dans des situations financières parfois difficiles et inacceptables pour des cadres A de la fonction publique.

Alors qu'une succession de réformes a largement contribué à poursuivre la dénaturation des missions des professeurs, à porter atteinte à leur Liberté pédagogique pourtant inscrite dans la Loi et à reléguer au rang d'accessoire la transmission des savoirs et des savoir-faire, le Ministre entend imposer aux personnels enseignants, d'orientation et d'éducation une nouvelle réforme, celle de leur évaluation.

Le *SIAES*, deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus dans le second degré depuis 2008 et renforcé suite aux élections d'Octobre 2011, refuse :

⇒ que les professeurs soient évalués sur la réussite de leurs élèves, sur d'autres missions que leur enseignement disciplinaire, ou sur la mise en œuvre zélée de réformes pédagogistes,

⇒ la dénaturation de nos missions d'instruction et d'éducation et la transformation des professeurs en animateurs socio-culturels,

⇒ qu'un pouvoir absolu soit attribué aux chefs d'établissements, car contrairement aux déclarations de notre Ministre, nous ne voulons pas voir en eux des « patrons », mais des supérieurs hiérarchiques partageant des aspirations communes avec les professeurs, les élèves, leurs familles.

Le *SIAES* rejette ce projet et demande son retrait, car :

➤ les chefs d'établissements ne sont pas compétents pour juger des aspects disciplinaires et pédagogiques,

➤ le gel des promotions durant 3 ans et l'instauration d'un rythme d'avancement unique à l'ancienneté sont inacceptables a fortiori quand le point d'indice n'est pas revalorisé et que le pouvoir d'achat des professeurs est en forte diminution,

➤ les pressions qui s'exerceront sur les professeurs aggraveront leur malaise et leur souffrance,

➤ l'autonomie accrue des établissements et des chefs d'établissements contrevient gravement au principe d'unité républicaine et accentuera les inégalités entre établissements, entre élèves et entre fonctionnaires.

Les conséquences de ce projet sur la carrière des professeurs sont inacceptables :

- Perte du bénéfice du travail réalisé au cours de la carrière et des notes obtenues ;
- Perte du bénéfice des futurs avancements d'échelon au grand choix ou au choix qui auraient été rendus possibles par les notes détenues actuellement ;
- Remise en cause permanente de l'avancement d'échelon à la guise du chef d'établissement ;
- Pression accentuée du chef d'établissement sur les professeurs.

Conscient que cette réforme est le préalable à une modification complète de nos statuts (augmentation du temps de présence dans l'établissement, redéfinition des missions des professeurs au profit de tâches autres que d'enseignement, augmentation du nombre de semaines travaillées, gel ou diminution de nos traitements), le *SIAES* est déterminé à faire échec à ce projet et appelle à la grève du 15 décembre et aux manifestations avec les autres organisations de l'intersyndicale.

Le *SIAES* rappelle également sa totale opposition au programme ECLAIR, qui constitue une des pièces du dispositif visant à détruire la protection statutaire des fonctionnaires, et demande le retrait de la circulaire ainsi que la sortie immédiate des établissements concernés de ce dispositif.

Dans le même temps, le gouvernement annonce l'instauration d'un jour de carence en cas de congé maladie dans la fonction publique. Cette mesure illustre une nouvelle fois le mépris de nos dirigeants pour le dialogue social et les fonctionnaires qui, au service de l'État et des citoyens, assurent quotidiennement leur mission de service public dans des conditions sans cesse dégradées.

Le *SIAES* exprime sa profonde indignation face à ce choix politique qui n'a d'autre objectif que de flatter les plus vils instincts anti-fonctionnaires primaires d'une partie de l'électorat et de dresser la population contre les fonctionnaires à grand renfort de déclarations méphitiques.

Le *SIAES* condamne l'odieux amalgame subtilement entretenu sur fond de rigueur budgétaire entre les « fraudeurs aux prestations sociales » et les arrêts de travail des fonctionnaires.

L'instauration de cette journée de carence pénalisera financièrement les fonctionnaires déjà fragilisés par la maladie, principalement celles et ceux en fin de carrière ou exerçant dans les conditions les plus difficiles. Les personnels souffrant de pathologies chroniques causant des arrêts de travail de courte durée, mais réguliers, seront quant à eux particulièrement affectés.

Confrontés à une dégradation de leurs conditions de travail et à un déclassement social sans précédent, ne bénéficiant d'aucune médecine préventive du travail digne de ce nom (les moyens alloués aux personnels touchés par des difficultés de santé se réduisant comme peau de chagrin), les professeurs font une nouvelle fois office de victimes expiatoires de la banqueroute du système.

Enfin, avant d'entamer l'étude du tableau d'avancement, le *SIAES* souhaite que les professeurs concernés par l'augmentation d'un point de leur note pédagogique lorsqu'ils n'ont pas été inspectés depuis 5 ans ne soient pas ultérieurement pénalisés.

Le *SIAES* revendique que la note d'inspection suivante (et l'éventuelle augmentation) soit basée sur la note pédagogique augmentée d'un point et non sur une note d'inspection datant de plus de cinq ans. Nous profitons donc de cette CAPA pour interroger les corps d'inspection et souhaitons une harmonisation des pratiques entre disciplines.

Les Commissaires Paritaires Certifiés du *SIAES*

Jean-Baptiste Verneuil - Fabienne Canonge - Jessyca Bulete - Virginie Voirin (Verneuil)